

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

## GUIDE DES AIDES 2026



Pour les propriétaires occupants.



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes



# Diagnostic de Performance énergétique (DPE)

Un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. **Il donne une étiquette entre G** (passoire thermique) **et A** (bâtiment basse consommation).

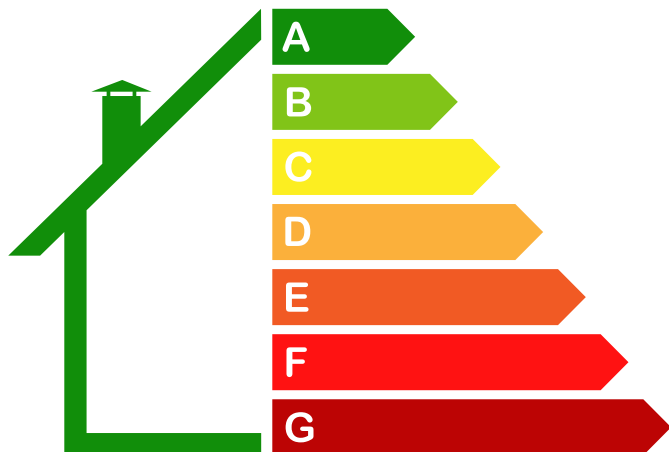
Le DPE doit être réalisé par un diagnostiqueur certifié.

Pour trouver un professionnel certifié, un annuaire est mis à disposition sur le site :

<https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>



Le DPE a une durée de validité de 10 ans.



**Exemple de DPE, données fictives non représentatives**

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

numéro : 2020210532  
 établi le : 12/07/2021  
 valable jusqu'à : 12/07/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : «air\_guar\_guide\_pedagogique»

adresse : 42 avenue de la République, 44000 Nantes  
 type de bien : maison individuelle  
 année de construction : 2003  
 surface habitable : 150m²

propriétaire : Jean Dupont  
 adresse : place de la Mairie, 44000 Nantes

<photo du bien>

### Performance énergétique

logement très performant

A B C D E F G

consommation (énergie primaire) : 216 kWh/m².an  
 émissions : 52\* kg CO2/m².an

passoire énergétique

logement extrêmement consommateur d'énergie

\* Dont émissions de gaz à effet de serre pour l'émission de CO2

Ce logement émet 7 933 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 43 107 km parcourus en voiture.  
 Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre 2620€ et 3560€ par an

Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements comptés)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur  
 PM Diagnostics  
 12 grande rue,  
 44000 Nantes  
 diagnostiqueur : Pierre Martin

tel : 02 88 22 33 09  
 email : Pierre@pm-diagnostics.fr  
 n° de certification : FR410230 49  
 organisme de certification : CERTIF 311

LOGO

Exemples de DPE.

**Exemple de DPE, données fictives non représentatives**

## Diagnostic de Performance énergétique (logement)

p.2

### Informations de base

toiture ou plafond : 34%

murs : 9%

ponts thermiques : 8%

plancher bas : 20%

12%

### Performance de l'Isolation

INSUFFISANT MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place

Ventilation mécanique contrôlée simple flux autoréglable.

### Confort d'été (hors climatisation)\*

INSUFFISANT MOYEN BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

bonne inertie du logement logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.  
 Faites isoler la toiture du bâtiment (rapprochez-vous de votre copropriété).

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseaux de chaleur vertueux
- chauffage au bois

# Parcours n°1 : Rénovation d'ampleur

Parcours accompagné

Vous réalisez plusieurs postes de travaux (dont au moins 2 postes d'isolation) et les travaux permettent au minimum 2 sauts de classe énergétique (étiquette Diagnostic de Performance Energétique). Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides cumulables. Découvrez-les.



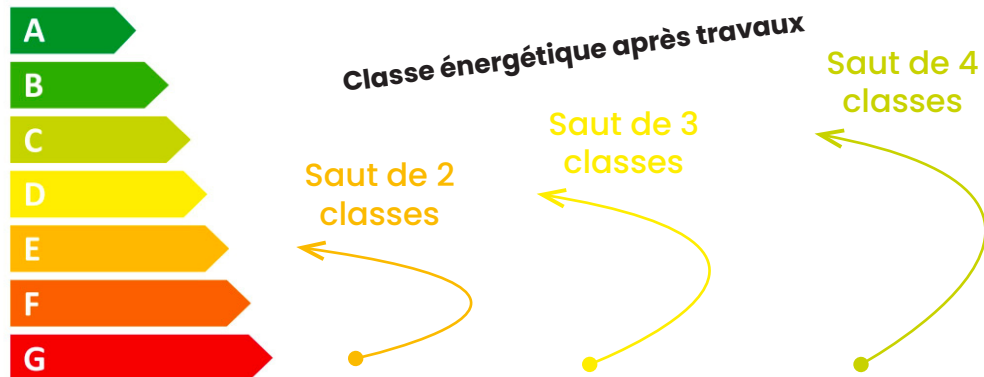
Un accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' est **obligatoire** pour bénéficier de ces aides. Mon Accompagnateur Rénov' accompagne les particuliers dans leur projet de travaux de rénovation globale depuis l'élaboration du projet (audit énergétique, choix du scénario de travaux, etc.) jusqu'à la fin des travaux.

Trouver Mon Accompagnateur Rénov' :

<https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Exemple de saut de classe énergétique :



## 1. Comparer son revenu fiscal de référence

### Plafonds de ressources

Nbre de pers composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 17 173 €	jusqu'à 22 015 €	jusqu'à 30 844 €	> 30 844 €
2	jusqu'à 25 115 €	jusqu'à 32 197 €	jusqu'à 45 340 €	> 45 340 €
3	jusqu'à 30 206 €	jusqu'à 38 719 €	jusqu'à 54 592 €	> 54 592 €
4	jusqu'à 35 285 €	jusqu'à 45 234 €	jusqu'à 63 844 €	> 63 844 €
5	jusqu'à 40 388 €	jusqu'à 51 775 €	jusqu'à 73 098 €	> 73 098 €

## 2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus  
**bleu, jaune, violet** ou **rose**

## 3. Se rendre

aux pages correspondantes

**Bleu** (revenu très modeste)

Pages 8 à 11

**Jaune** (revenu modeste)

Pages 12 à 15

**Violet** (revenu intermédiaire)

Pages 16 à 19

**Rose** (revenu élevé)

Pages 20 à 23

# Parcours accompagné :

## Rénovation d'ampleur



Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov>

ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.

### Montant de l'aide

### Conditions\*\*

### Démarches et renseignements

- Logement de plus de 15 ans
- 2 postes d'isolation minimum
- Remplacement d'une chaudière fioul obligatoire et impossibilité d'installer un chauffage principal au gaz
- Entreprises RGE\*



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus)
- Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre la classe D au minimum.



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.



15% du coût des travaux HT,  
Max 3 000 €

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné
- Gain énergétique supérieur à 35%



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.



20% du coût des travaux et 2 000 € par poste  
OU  
25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés  
max 2 500 € par poste  
Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC

- Gain énergétique supérieur à 25%
- Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries
- installation/remplacement d'une VMC, installation de brises soleil

Dossier à monter auprès du service CaseRenov.  
Contacter CaseRenov :  
04 50 90 49 55




25% du coût des travaux TTC, Max 4 000 €  
+ bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)


- Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :  
Dossier à télécharger sur <https://ccpmb.fr/quitterlefioul>




	50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>2 000 €</b> pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="http://www.fonds-air-bois.fr">www.fonds-air-bois.fr</a>
--	--	--	--




	Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>• Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de <b>50 000 €</b> maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</a>
---	---	---	--



### L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

100% du coût de l'accompagnement TTC Max <b>2 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné</li> </ul>	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
--	---	---

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov  
 au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

# Parcours accompagné : Rénovation d'ampleur

## Montant de l'aide



Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov>

ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.

## Conditions\*\*

## Démarches et renseignements

- Logement de plus de 15 ans
- 2 postes d'isolation minimum
- Remplacement d'une chaudière fioul obligatoire et impossibilité d'installer un chauffage principal au gaz
- Entreprises RGE\*



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire.  
Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus)
- Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre la classe D au minimum.



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire.  
Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.



10% du coût des travaux HT,  
**Max 2 000 €**

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné
- Gain énergétique supérieur à 35%



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.



**20% du coût des travaux et 2 000 € par poste, si non utilisation de biosourcés**  
**Ou**  
**25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés**  
**max 2 500 € par poste**  
Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC

- Gain énergétique supérieur à 25%
- Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries
- installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil

Dossier à monter auprès du service CaseRénov.  
Contacter CaseRénov :  
04 50 90 49 55




20% du coût des travaux TTC, **Max 3 000 €**  
+ bonus de **1 000 €** pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)


- Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :  
Dossier à télécharger sur <https://ccpmb.fr/quitterlefioul>




	50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>1 500 €</b> pour les habitants de Passy	Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 Entreprises partenaires du Fonds Air Bois Label Flamme Verte 7 étoiles	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="http://www.fonds-air-bois.fr">www.fonds-air-bois.fr</a>
--	--	--	--




	Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de <b>50 000 €</b> maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</a>
---	---	---	--



**L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire** mais une partie peut être financée :

80% du coût de l'accompagnement TTC Max <b>1 600 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné</li> </ul>	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov  
 au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

# Parcours accompagné :

## Rénovation d'ampleur



Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov>

ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.

### Montant de l'aide

### Conditions\*\*

### Démarches et renseignements

- Logement de plus de 15 ans
- 2 postes d'isolation minimum
- Remplacement d'une chaudière fioul obligatoire et impossibilité d'installer un chauffage principal au gaz
- Entreprises RGE\*



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov'.

Audit énergétique obligatoire.  
Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus)
- Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre la classe D au minimum.



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov'.

Audit énergétique obligatoire.  
Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.



équivalent au montant de l'aide versée par Case Rénov max 1 000€

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné
- Gain énergétique supérieur à 35%



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov'.



**20% du coût des travaux et 2 000 € par poste, si non utilisation de biosourcés**  
Ou  
**25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés**  
**max 2 500 € par poste**  
Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC

- Gain énergétique supérieur à 25%
- Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries
- installation/remplacement d'une VMC, installation de brises soleil

Dossier à monter auprès du service CaseRénov.  
Contacter CaseRénov :  
04 50 90 49 55




20% du coût des travaux TTC, **Max 2 000 €**  
+ bonus de **1 000 €** pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)


- Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :  
Dossier à télécharger sur <https://ccpmb.fr/quitterlefioul>



	50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="http://www.fonds-air-bois.fr">www.fonds-air-bois.fr</a>
--	--	--	---




	Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>• Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de <b>50 000 €</b> maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</a>
---	---	---	--



### L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

40% du coût de l'accompagnement TTC Max <b>800 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné</li> </ul>	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov  
 au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

# Parcours accompagné :

## Rénovation d'ampleur



Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov>

ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.

### Montant de l'aide

### Conditions\*\*

### Démarches et renseignements

- Logement de plus de 15 ans
- 2 postes d'isolation minimum
- Remplacement d'une chaudière fioul obligatoire et impossibilité d'installer un chauffage principal au gaz
- Entreprises RGE\*



Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.

- Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus)
- Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre la classe D au minimum.







Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.

Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.



	<p><b>20% du coût des travaux et 2 000 € par poste</b>  <b>OU</b>  <b>25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés</b>  <b>max 2 500 € par poste</b>                      Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique supérieur à 25%</li> <li>• Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries</li> <li>• installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil</li> </ul>	<p>Dossier à monter auprès du service CaseRénov.                      Contacter CaseRénov :                      04 50 90 49 55</p>
	<p>20% du coût des travaux TTC, <b>Max 1 000 €</b>                      + bonus de <b>1 000 €</b> pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage</li> </ul>	<p>Fonds Air Transition Fioul :                      Dossier à télécharger sur <a href="https://ccpmb.fr/quitterlefioul">https://ccpmb.fr/quitterlefioul</a></p>

	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 500 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="http://www.fonds-air-bois.fr">www.fonds-air-bois.fr</a>
	Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de Sallanches</b> (uniquement pour les habitants de la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>
	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
	Crédit à un taux de 0% Prêt de <b>50 000 €</b> maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</a>



### L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

20% du coût de l'accompagnement TTC Max <b>400 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné</li> </ul>	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov  
 au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

## Parcours n°2 : Rénovation par geste

Vous réalisez 1, 2 ou 3 types de travaux dont au moins l'installation ou le remplacement d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire ? Des aides peuvent vous être attribuées. Retrouvez-les ci-après.

Pour bénéficier de ces aides, il est obligatoire de fournir un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ou un audit énergétique.

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2024, les propriétaires de logements avec une étiquette énergétique F ou G n'auront plus accès à ces aides et seront orientés vers le parcours accompagné (Parcours n°1) pour réaliser une rénovation d'ampleur.



Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

## 1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources				
Nbre de pers composant le ménage ( foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 17 173 €	jusqu'à 22 015 €	jusqu'à 30 844 €	> 30 844 €
2	jusqu'à 25 115 €	jusqu'à 32 197 €	jusqu'à 45 340 €	> 45 340 €
3	jusqu'à 30 206 €	jusqu'à 38 719 €	jusqu'à 54 592 €	> 54 592 €
4	jusqu'à 35 285 €	jusqu'à 45 234 €	jusqu'à 63 844 €	> 63 844 €
5	jusqu'à 40 388 €	jusqu'à 51 775 €	jusqu'à 73 098 €	> 73 098 €

## 2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus  
**bleu, jaune, violet** ou **rose**

## 3. Se rendre

aux pages correspondantes

**Bleu** (revenu très modeste)

**Pages 26 à 29**

**Jaune** (revenu modeste)

**Pages 30 à 33**






**Violet** (revenu intermédiaire)






**Pages 34 à 37**

**Rose** (revenu élevé)

**Pages 38 à 41**

# Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
 <p>maprimerenov Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a></p>
 <p>Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ministère de la Transition Écologique et Solidaire</p>	<p>Exemple : À partir de <b>4 000 €</b> pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://Primesenergie.fr/simulation-primes-energie">Primesenergie.fr/simulation-primes-energie</a></li> <li>- <a href="http://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a></li> </ul>
 <p>Pays du Mont-Blanc communauté de communes</p>	<p>25 % du coût des travaux TTC Max <b>4 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage</li> </ul>	<p>Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur <a href="https://ccpmb.fr/quitterlefioul">https://ccpmb.fr/quitterlefioul</a></p>
 <p>FONDS Air Bois +EnR</p>	<p>50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>2 000 €</b> pour les habitants de Passy</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	<p>Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="https://www.fonds-air-bois.fr/">https://www.fonds-air-bois.fr/</a></p>
 <p>FONDS AIR GAZ</p>	<p>Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>• Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>

	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> <li>• Remplacer un système de chauffage en 1<sup>er</sup> geste obligatoire</li> </ul>	<p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a></p>
	<p>Exemple :</p> <p>À partir de <b>8 €/m<sup>2</sup></b> pour l'isolation des murs</p> <p>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://Primesenergie.fr/simulation-primess-energie">Primesenergie.fr/simulation-primess-energie</a></li> <li>- <a href="http://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a></li> </ul>
	<p><b>20% du coût des travaux et 2 000 € par poste</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés max 2 500 € par poste</b></p> <p>Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique supérieur à 25%</li> <li>• Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries</li> <li>• installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil</li> </ul>	<p>Dossier à monter auprès du service CaseRenov.</p> <p>Contacteur CaseRenov : 04 50 90 49 55</p>
	<p>TVA réduite à <b>5,5%</b> sur les devis</p>	<p>Pas de conditions</p>	<p>Calculée sur le devis de l'entreprise</p>
	<p>Prêt de :</p> <p>15 000 € maximum pour 1 poste de travaux</p> <p>25 000 € maximum pour 2 postes de travaux</p> <p>30 000 € maximum pour 3 postes de travaux</p> <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</a></p>

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>





\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis









Si vous avez des questions, contactez le service CaseRenov  
au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

# Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a></p>
	<p>Exemple : À partir de <b>4 000 €</b> pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://Primesenergie.fr/simulation-primes-energie">Primesenergie.fr/simulation-primes-energie</a></li> <li>- <a href="http://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a></li> </ul>
	<p>20% du coût des travaux TTC Max <b>3 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage</li> </ul>	<p>Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur <a href="https://ccpmb.fr/quitterlefioul">https://ccpmb.fr/quitterlefioul</a></p>
	<p>50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>1 500 €</b> pour les habitants de Passy</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	<p>Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="https://www.fonds-air-bois.fr/">https://www.fonds-air-bois.fr/</a></p>

	<p>Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>• Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>
--	--	---	---

 <b>maprimerenov</b> Mieux chez moi, mieux pour la planète	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> <li>• Remplacer un système de chauffage en 1<sup>er</sup> geste obligatoire</li> </ul>	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a>
 <b>Les certificats d'économies d'énergie</b> <small>Ministère de la Transition écologique et solidaire</small>	<p>Exemple :          À partir de <b>8 €/m<sup>2</sup></b>          pour l'isolation des murs  <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - <a href="http://Primesenergie.fr/simulation-primess-energie">Primesenergie.fr/simulation-primess-energie</a> - <a href="http://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a>
 <b>Pays du Mont-Blanc</b> communauté de communes	<p><b>25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés max 2 500 € par poste</b>          Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique supérieur à 25%</li> <li>• Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries</li> <li>• installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil</li> </ul>	Dossier à monter auprès du service CaseRenov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55
 <b>TVA 5,5%</b>	TVA réduite à <b>5,5%</b> sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
 <b>éco-prêt 0%</b> <small>Pour la rénovation énergétique de l'habitat</small>	<p>Prêt de :          15 000 € maximum pour 1 poste de travaux          25 000 € maximum pour 2 postes de travaux          30 000 € maximum pour 3 postes de travaux  <b>Remboursement en 15 ans maximum</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="http://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</a>

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>






\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis






Si vous avez des questions, contactez le service CaseRenov au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)


*Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.*

# Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="http://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a></p>
	<p>Exemple : À partir de <b>2 500 €</b> pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://Primesenergie.fr/simulation-primess-energie">Primesenergie.fr/simulation-primess-energie</a></li> <li>- <a href="http://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a></li> </ul>
	<p>20% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage</li> </ul>	<p>Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur <a href="https://ccpmb.fr/quitterlefioul">https://ccpmb.fr/quitterlefioul</a></p>
	<p>50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour les habitants de Passy</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	<p>Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="https://www.fonds-air-bois.fr/">https://www.fonds-air-bois.fr/</a></p>
	<p>Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44</li> <li>• Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25</li> </ul>

 <p>Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	<p>Les aides nationales évoluant constamment, nous vous conseillons de vous rendre sur la page :</p> <p><a href="https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov">https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov</a></p> <p>ET/OU de contacter un conseiller CaseRenov afin de pouvoir consulter les aides les plus adaptées à votre besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement de plus de 15 ans</li> <li>• Entreprises RGE*</li> <li>• Remplacer un système de chauffage en 1<sup>er</sup> geste obligatoire</li> </ul>	<p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : <a href="https://maprimerenov.gouv.fr">maprimerenov.gouv.fr</a></p>
 <p>Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire</p>	<p>Exemple : À partir de <b>8 €/m<sup>2</sup></b> pour l'isolation des murs <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://Primesenergie.fr/simulation-prim-energie">Primesenergie.fr/simulation-prim-energie</a></li> <li>- <a href="https://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a></li> </ul>
 <p>Pays du Mont-Blanc communauté de communes</p>	<p><b>20% du coût des travaux et 2 000 € par poste</b> <b>OU</b> <b>25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés max 2 500 € par poste</b> Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique supérieur à 25%</li> <li>• Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries</li> <li>• installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil</li> </ul>	<p>Dossier à monter auprès du service CaseRenov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55</p>

 <p>TVA 5,5%</p>	<p>TVA réduite à <b>5,5%</b> sur les devis</p>	<p>Pas de conditions</p>	<p>Calculée sur le devis de l'entreprise</p>
--	--	--------------------------	--

 <p>Éco-prêt 0% Pour la rénovation énergétique de l'habitat</p>	<p>Prêt de : 15 000€ maximum pour 1 poste de travaux 25 000€ maximum pour 2 postes de travaux 30 000€ maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <a href="https://ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference">ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</a></p>
--	--	---	--

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>







\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRenov  
au 04 50 90 49 55 - [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.


# Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
	Exemple : À partir de <b>2 500 €</b> pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - <a href="https://Primesenergie.fr/simulation-primes-energie">Primesenergie.fr/simulation-primes-energie</a> - <a href="https://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a>
	20% du coût des travaux TTC Max <b>1 000 €</b> + bonus de <b>1 000 €</b> pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage</li> </ul>	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur <a href="https://ccpmb.fr/quitterlefioul">https://ccpmb.fr/quitterlefioul</a>
	50% du coût des travaux TTC Max <b>2 000 €</b> + bonus de <b>500 €</b> pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005</li> <li>• Entreprises partenaires du Fonds Air Bois</li> <li>• Label Flamme Verte 7 étoiles</li> </ul>	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur <a href="https://www.fonds-air-bois.fr/">https://www.fonds-air-bois.fr/</a>
	Aide au raccordement : <b>400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches</b> (uniquement pour les habitants la commune). <b>400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF</b> si installation d'une chaudière très haute performance <b>1 000 €</b> de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride <b>1 000 €</b> de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer d'une chaudière fioul</li> </ul>	Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de • GRDF au 06 07 29 05 25
	Exemple : À partir de <b>8 €/m<sup>2</sup></b> pour l'isolation des murs <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises RGE*</li> </ul>	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - <a href="https://Primesenergie.fr/simulation-primes-energie">Primesenergie.fr/simulation-primes-energie</a> - <a href="https://Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html">Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html</a>
	<b>garder les 20% du coût des travaux et 2 000 € par poste, si non utilisation de biosourcés</b> <b>OU</b> <b>25% du coût des travaux TTC dans le cas d'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés</b> <b>max 2 500 € par poste</b> Bonus de 500€ en plus d'un geste d'isolation en cas de remplacement ou d'installation d'une VMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain énergétique supérieur à 25%</li> <li>• Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries</li> <li>• installation/remplacement d'une VMC, installation de brise soleil</li> </ul>	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55



	TVA réduite à <b>5,5%</b> sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	---	-------------------	---------------------------------------



	Prêt de : 15 000 € maximum pour 1 poste de travaux 25 000 € maximum pour 2 postes de travaux 30 000 € maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels RGE*</li> </ul>	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <i>ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</i>
---	--	---	--

\* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :  
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

\*\* Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



# Pour plus d'infos



[ccpmb.fr](http://ccpmb.fr)

[energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)

04 50 90 49 55

le lundi de 13h30 à 17h,  
le mercredi de 8h30 à 12h  
le vendredi de 8h30 à 12h

un service de



avec le soutien de



**haute  
savoie**  
le Département